

Note sur la campagne d'attribution des contrats doctoraux 2016

ED 382 Economie, Espaces, Sociétés, Civilisations
Université Paris Diderot

Dépôt des dossiers de candidature

La campagne d'attribution par notre Ecole doctorale des contrats doctoraux (ex allocations de recherche) s'inscrit dorénavant dans le cadre de la circulaire du 24 juin 2009 portant application des dispositions du décret du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche. Pour rappel, les modifications que ce texte introduit pour le recrutement sont les suivantes :

- il n'y a plus de limite d'âge des candidats
- tout candidat titulaire d'un Master ou son équivalent peut se porter candidat, indépendamment de l'année d'obtention de ce diplôme (mais le candidat ne peut être inscrit en thèse depuis plus de six mois)
- la campagne est ouverte aux personnes ayant obtenu un Master ou son équivalent dans tout établissement, et non uniquement dans l'une des formations qui relèvent de notre ED

Par décision du Conseil de l'ED du 7 mai 2010 et *du 2 décembre 2011*, les modalités de soumission des dossiers sont fixées de la façon suivante :

- Chaque spécialité de Master de l'ED propose deux dossiers de candidature au maximum (diplôme obtenu cette année ou les années antérieures). Ces deux dossiers doivent impérativement être classés, sans *ex aequo* (cette pré-sélection est conduite au sein de chaque spécialité par l'équipe pédagogique qui l'anime).
- Des dossiers de candidats ayant obtenu un diplôme de Master dans une formation extérieure à l'ED sont proposés par les équipes de recherche. Ces dossiers sont classés par les équipes de recherche, sans *ex aequo* et sans limite de nombre.

Le nombre maximal de candidats pouvant être retenus pour audition est placé théoriquement à 27. Le bureau de l'ED établira, en fonction du nombre de dossiers complets parvenus dans les délais et des possibilités concrètes d'audition sur une journée, le nombre de candidats retenus pour audition au titre des équipes de recherche (en respectant l'égalité de nombre entre les équipes).

Les dossiers de candidature sont à déposer au secrétariat de l'ED jusqu'au Jeudi 16 juin 2016 à 12h, délai de rigueur. Ces dossiers devront être complets et contenir les pièces indiquées ci-dessous. Tout dossier non complet ne sera pas recevable.

Déroulement de la procédure de sélection

La commission d'attribution des contrats doctoraux aura lieu le **mercredi 29 juin 2016** toute la journée. Pour pouvoir débiter à 8h45, les membres de la Commission devront être présents dans la salle à 8h30. La commission est composée des responsables de laboratoires ou de leurs représentants (HDR) et des membres extérieurs du conseil de l'ED. L'ensemble des membres de la commission, exceptés le directeur de l'ED et ses 2 adjoints, participe au vote*. Un des représentants des doctorants, membre élu du conseil, est présent en qualité d'observateur, sans droit de vote.

Cette commission appuie son travail sur deux rapports. Le premier rapport est celui du futur directeur de thèse (celui-ci est invité à être présent pour en donner lecture). Le second rapporteur, désigné par le

bureau de l'ED, ne peut appartenir au même laboratoire que le futur directeur de thèse du candidat. La réunion de désignation des rapporteurs est fixée au **Vendredi 17 juin 2015 à 14H30**.

La Commission auditionne les candidats. Ceux-ci disposeront de 10 à 15 minutes pour présenter leur projet. Cette intervention peut s'appuyer sur une projection powerpoint, celle-ci ne constituant cependant qu'un support technique à une présentation argumentée à l'oral.

* Depuis le conseil de l'ED du 18 mars 2015 les représentants des laboratoires proposant des candidats aux contrats doctoraux ne peuvent siéger dans la commission.

Nota : à l'heure de la diffusion de ce document, le nombre de contrats doctoraux pour l'ED n'est pas connu. La commission d'attribution du **mercredi 29 juin 2016** établira donc une liste des candidats avec classement par rang pour attribuer les contrats dès que leur nombre nous sera communiqué. *Pour rappel : en 2015, le nombre de contrats doctoraux attribués s'élevait à 6.*

Le dossier de candidature est composé de la façon suivante :

Les candidats déposeront un dossier complet en **3 exemplaires avec une clé USB** comprenant les pièces suivantes (en cas de pièces manquantes, les dossiers ne seront pas pris en compte) :

- *procès verbal (provisoire ou définitif) du jury de diplôme indiquant le classement du candidat en Master 2 (joindre la fiche de classement de leurs candidats par M2) et le relevé des notes obtenues au cours du M2*
- *le mémoire de recherche de Master (1 exemplaire)*
- *une lettre de motivation du candidat*
- *un CV*
- *un rapport du directeur de thèse pressenti*
- *une lettre d'accueil du directeur du laboratoire*
- *un résumé du projet de recherche en une page (pour distribution à l'ensemble des membres de la commission d'attribution)*
- *un projet de recherche détaillé qui présente en 5 pages minimum et 10 pages maximum les points suivants :*
 - *titre de thèse,*
 - *directeur de thèse (et co-directeur éventuellement)*
 - *laboratoire de recherche d'accueil,*
 - *problématique*
 - *méthodologie*
 - *résultats attendus*
 - *collaborations envisagées*
 - *calendrier prévisionnel de recherche*

Nota : les Master rédigés en langue étrangère doivent obligatoirement être accompagnés d'un résumé en langue française.

Les conditions pour postuler à un contrat doctoral sont définies dans les textes réglementaires, à consulter sur le site de l'université Paris-Diderot (Formation / doctorat / Institut des Etudes Doctorales/ Textes réglementaires).

La Direction de l'ED
Jean-Pierre GUILHEMBET, Claudine DELPHIS, Dominique VIDAL